

Focus

Un label pour la haie

Soucieux de garantir la gestion durable des haies et du bocage, des agriculteurs et leurs structures de valorisation du bois¹, appuyés par l'Afac-Agroforesteries, travaillent ensemble pour créer une certification nationale qui labellisera les bonnes pratiques de gestion des haies par les agriculteurs et la maîtrise d'une filière de production de bois éthique, durable et locale. Le label Haie répond ainsi au double objectif de produire du bois énergie et du bois d'œuvre avec les garanties d'une ressource renouvelée et d'un maintien des paysages bocagers durables et fonctionnels. Du premier au dernier maillon de la chaîne, il se propose de guider l'évolution des pratiques de production, de distribution et de consommation.



éritées d'une longue histoire de l'agriculture française, les haies et le bocage maintenus jusqu'ici, meurent de vieillissement et de mauvaises pratiques d'entretien, faute d'intérêts. Mais le contexte évolue : la société demande plus de respect de l'environnement et elle a besoin de

sources d'énergie durables et renouvelables. Pour réussir cette transition énergétique, l'arbre et l'agriculture devront jouer un rôle important. Les scénarios Négawatt et Afterres 2050 prévoient effectivement une place prépondérante pour la biomasse issue du secteur agricole. Actuellement, première source d'énergie renouvelable représentant 7% de l'énergie finale consommée en France, la part de biomasse issue des haies bocagères,

jusqu'à peu valorisée, fournirait en 2050 trois fois plus d'énergie. En effet, les haies constituent un capital énergétique majeur puisqu'elles couvrent près de 2,6% des terres agricoles, soit près de 85 millions de m³ de bois agricole sur pied (encadré 1). C'est une vraie opportunité pour l'agriculture de se réapproprier leur gestion. Le label est l'outil indispensable pour inscrire ces pratiques de gestion des haies dans un cadre équilibré et durable, associant production, construction de l'espace rural et développement local.

Pour l'agriculteur, une valorisation du métier

Pour l'agriculteur le label répond à trois besoins.

Accompagner l'évolution des pratiques

Le métier d'agriculteur est amené à évoluer pour jouer un rôle clé dans la transition énergétique à travers notamment la production de biomasse bocagère. Il devra s'enrichir de nouvelles connaissances en sylviculture, à réapprendre dans ses fondamentaux. Définissant pour la première fois, avec précision, les principes de gestion durable des haies, le label accompagne l'apprentissage des bons gestes techniques et de pratiques respectueuses de l'environnement. Guidé par un cahier des charges constitué de quarante indicateurs, l'agriculteur s'évalue sur ses techniques de coupes permettant la régénération végétale, sur l'absence de pratiques dégradantes pour la haie (désherbage chimique et broyage de la haie), sur le maintien d'une largeur de haie d'au minimum trois

1 CHIFFRES CLÉS AUTOUR DU BOCAGE EN FRANCE

- Depuis les épisodes de remembrements apparus à partir de 1945, 70% des haies présentes au début du vingtième siècle auraient disparu, soit 1,4 millions de km (Pointereau, 2002). Aujourd'hui, nous héritons d'un patrimoine arboré, estimé entre 600 000 et 750 000 km de haies.
- Les terres agricoles représentent 54% du territoire national, soit 28,7 millions d'hectares. Avec une emprise moyenne de 10 mètres de large, les haies représentent donc 750 000 hectares, soit 2,6% de la surface totale des terres agricoles.
- Le volume moyen aérien d'une haie représente 113 m³/km (source Solagro).
- Selon les scénarios d'Afterres 2050, le bois énergie du bocage passerait de 10 Twh à 36 Twh en 2050, représentant 10% de la biomasse totale et 15% de la consommation en énergie de l'agriculture.

1. Composées de la Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Bois Bocage Énergie (en Normandie), de la SCIC de la Mayenne (en Pays de la Loire) et des SCIC bretonnes Bocagenèse et de Lannion Trégor Communauté.

mètres, ou encore sur la non-surexploitation de la ressource à l'échelle de l'exploitation. La méthode de notation, par paliers de progression (encadré ②) fixe des caps d'amélioration successifs à l'agriculteur, lui donnant le temps de dépasser des blocages relevant davantage de difficultés culturelles que techniques. Dans cette même logique, la certification de groupe basée sur des audits internes entre pairs facilitera la formation et stimulera la volonté d'atteindre un haut niveau de pratique.

Assurer un complément de revenus

La place des haies dans le modèle économique des exploitations ne sera plus perçue comme une charge ou un manque à gagner, mais s'inscrira comme un nouvel atelier de production agricole, financièrement équilibré et qui apporte une plus-value certaine aux autres productions. En effet, les revendeurs de bois bocager soucieux de participer à un commerce équitable, fixent un prix d'achat avantageux pour l'agriculteur permettant de rémunérer le temps de travail de l'exploitant et de couvrir les charges associées. Apportant une meilleure structuration des filières haie-bois et une consolidation des débouchés pour les agriculteurs, le label redonne une vraie valeur au bois et un juste prix au producteur. Ainsi, le revendeur a l'obligation de fixer un prix d'achat

TÉMOIGNAGE

Sylvain AILLARD, agriculteur et producteur pour la SCIC Bois Bocage Énergie dans l'Orne.

« Je suis un passionné de la haie. Quand je suis arrivé sur l'exploitation en 1981, le remembrement avait été mal pensé et les haies arrachées à outrance. J'ai été obligé de replanter pour stopper l'érosion dans mes parcelles. Aujourd'hui, j'ai 28 km de haies qui ont produit, sur l'hiver 2017-2018, 130 tonnes de plaquettes vertes*. Depuis quelques années, j'ai découvert des insectes que je ne connaissais pas qui sont venus grâce aux haies dans mes vergers. C'est important pour moi de léguer un capital bocager à mes repreneurs. Mais si ce n'est pas rentable, ils ne s'y intéresseront pas. Alors ce que nous attendons du label, c'est une reconnaissance de la valeur ajoutée (...) ».

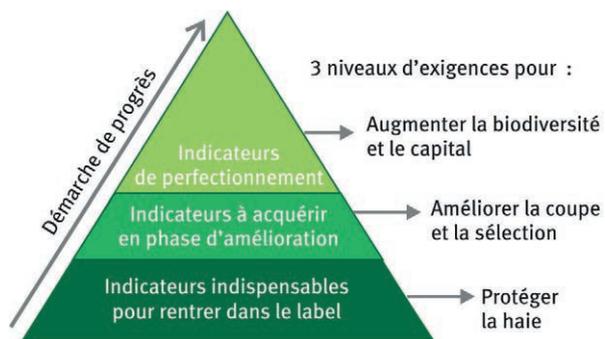
Extrait de la prise de parole de Sylvain Aillard, agriculteur et président de la SCIC Bois Bocage Énergie, lors du comité de suivi national du label « bois bocager géré durablement », le 20 septembre 2018 à l'Agence française pour la biodiversité.

* Le Plan de gestion durable des haies (PGDH) de la ferme de Sylvain Aillard, réalisé par la SCIC Bois Bocage Énergie, a évalué un accroissement annuel prélevable, sans impacter le capital bocager, de 435 MAP/an (MAP = Mètre cube Apparent Plaquette), correspondant à 145 tonnes vertes par an, soit 362 500 Kwh.

② UN CAHIER DES CHARGES « PRODUCTEURS » PROGRESSIF

Les quarante indicateurs du cahier des charges sont répartis en trois niveaux de difficultés (figure ①). Le premier niveau, obligatoire pour rentrer dans le label, regroupe les indicateurs assurant la protection des haies. Le deuxième niveau, phase de progression, regroupe les indicateurs d'amélioration de la coupe et de la sélection des arbres dans la haie. Le troisième niveau, phase de perfectionnement à atteindre au bout de sept, regroupe les indicateurs permettant d'augmenter la biodiversité et le capital arboré. Sur cette période, trois à cinq visites d'audit peuvent être programmées, assurant ainsi un accompagnement au plus près des besoins de l'agriculteur.

Les indicateurs sont adaptés par type de haies et sont regroupés par objectifs : assurer le renouvellement de la haie au moment de la coupe, exclure les pratiques d'entretien dégradantes, préserver la maille bocagère.



① Un cahier des charges avec trois niveaux d'indicateurs.

① Groupe d'agriculteurs pour échanger sur les principes de gestion durable au pied des haies, Normandie-Mayenne.



© Afac-Agroforesteries

► du bois au producteur au moins égal au prix de production comprenant la main d'œuvre, le matériel et les coûts liés aux prestataires. Le label incite au regroupement de l'offre en bois bocager à travers l'organisation de producteurs et assure une compétitivité entre les différentes filières de vente de bois avec une réelle exigence de qualité.

Afficher et valoriser des services rendus à la société

La transformation profonde de l'agriculture vers l'agro-écologie, donne au métier d'agriculteur de nouveaux contenus et surtout de nouvelles valeurs, celles de l'utilité sociale et environnementale. En effet, de nombreuses pratiques agricoles vertueuses sont pourvoyeuses d'aménités environnementales et climatiques. C'est le cas de la gestion durable des haies puisqu'en maintenant son bon état écologique, la haie permet une augmentation du stockage du carbone, une amélioration des habitats pour la biodiversité, une protection de la qualité et une régulation de la quantité d'eau, un maintien de paysages de qualité... Jusque-là, faiblement reconnus et valorisés dans le secteur agricole, ces co-bénéfices pour la société sont garantis et affichés par le label. En s'engageant, l'agriculteur peut faire identifier sa démarche auprès des habitants du territoire. Mais surtout il pourra aussi les faire rémunérer dans de futurs « paiements pour services environnementaux » (PSE), nouveau système de rémunération en échange de fourniture de services pour le bien commun. Le label est donc un outil organisant la convergence entre plusieurs sources de revenus redonnant une valeur économique et une valeur écologique de la haie.

TÉMOIGNAGE

Jean-Claude LAMANDÉ,
élu à l'intercommunalité Lannion Trégor Communauté,
en Bretagne.

« Lannion-Trégor Communauté a la volonté de développer ses énergies renouvelables et surtout la biomasse pour développer son indépendance énergétique, soutenir l'agriculture sur son territoire et soutenir les actions des programmes des bassins versants en faveur de la qualité de l'eau. Aujourd'hui, nous avons besoin de 5 000 tonnes de bois plaquette pour alimenter nos chaudières et notre régie de chaleur. D'ici cinq ans, nous aurons besoin de 12 à 13 000 tonnes de bois plaquette par an. Quand nous nous sommes posés la question du développement de cette filière d'approvisionnement en bois bocager, un problème est apparu : nous avons un volume, mais comment faire pour assurer la pérennité de cette ressource ? (...) ».

Extrait de la prise de parole de Jean-Claude Lamandé, vice-président en charge de l'économie agricole, l'aménagement de l'espace rural et de l'environnement à Lannion Trégor Communauté, lors du comité de suivi national du label Haie, le 20 septembre 2018 à l'Agence française pour la biodiversité.

Pour en savoir plus, voir l'article de Catherine Moret « Les filières du bocage, de la gestion durable à la production de bois d'œuvre et de bois énergie : retour d'expérience sur le territoire de Lannion-Trégor Communauté » pages 22-25 de ce numéro.

Pour la collectivité, un choix d'approvisionnement

Pour la collectivité le label répond à trois besoins.

Changer d'échelle

Aujourd'hui, de nombreuses collectivités luttent pour définir leur terrain d'action politique et leur moyen d'accès à la ressource. L'installation de chaudières à bois traduit leur engagement pour se chauffer avec une alternative aux énergies fossiles et minières, polluantes et non durables. Des collectivités vont plus loin en remettant en cause l'éloignement de la ressource dans le but de réduire les conséquences d'un approvisionnement non durable. Le choix, pour les collectivités, de s'approvisionner en bois bocager labellisé répond à la volonté de réinscrire l'approvisionnement dans le territoire. En effet, le label pose des obligations de distance maximale entre le lieu de production et le lieu de consommation avec un rapport équivalent entre le nombre de mètres cube apparent de bois plaquette transporté et le nombre de kilomètres parcourus. La filière bois bocage énergie, encadrée par le label, fonctionne donc en circuit court et garantit l'origine locale de la matière. Elle optimise l'accès de tous à une ressource essentielle, permet la maîtrise de l'énergie sur le territoire et un ancrage économique fort avec l'idée que tout est fait sur le territoire : production, filière, consommation.

Valoriser durablement le potentiel d'un territoire

Parce que le paysage est la face visible d'un territoire exprimant les flux de matières, les types de consommations, les choix politiques..., les collectivités se posent comme responsables du développement des filières énergétiques capables de maintenir et produire des paysages durables, beaux et signifiants pour ses citoyens. Le label est un levier capable d'appuyer ces stratégies énergétiques territoriales soucieuses de la qualité paysagère en valorisant un potentiel bocager local (photo 2). En effet, il garantit que le bois labellisé commercialisé provient à 100 % de producteurs labellisés donc à 100 % de haies gérées durablement. Et, il peut être inscrit dans les marchés publics puisque la procédure de certification du label bénéficiera de l'intervention d'un organisme certificateur extérieur pour contrôler l'ensemble de la démarche. Ce dernier sécurise le processus de labellisation et apporte de la crédibilité au label.

Construire une autre forme de gouvernance

C'est en choisissant de soutenir des filières labellisées pour ravitailler des villes ou des villages en chauffage que les collectivités retissent des liens immatériels entre les agriculteurs, les acteurs économiques et les habitants. Ces synergies territoriales, cristallisées par le label, peuvent aller plus loin en prenant la forme de gouvernances locales et régionales. Instaurant un mouvement de « décentrement » de la réflexion, de la prise de décision et de l'évaluation des politiques publiques, elles impliqueront une multiplicité d'acteurs : collectivités territoriales, services de l'État, conseils régionaux et départementaux, associations, entreprises privés, groupement d'agriculteurs, établissements publics... Ces nouvelles gouvernances auront pour projet de construire des politiques bocagères plus fortes en appliquant le principe de l'horizontalité entre les acteurs.

📍 Le label Haie, un outil pour maintenir la qualité paysagère du territoire.



© Afac-Agroforesteries

Un label pour l'avenir de la haie

Le label Haie ne fournit non pas seulement une ressource en bois énergie locale et durable, il inscrit des attitudes culturelles qui promettent la prospérité pour de nombreux territoires agricoles: la noblesse du métier d'agriculteur cultivant ses haies, le sentiment d'appartenance forte à un territoire et à une communauté d'acteurs de la haie, la conservation d'une économie ancrée localement et à visage humain.

Le label renouvelle notre vision de la haie. Il fonde un nouveau contrat social, économique, culturel, paysager, écologique vertueux entre agriculteurs, société civile, élus partageant un même territoire.

L'objectif d'ici 2024 sera d'atteindre 35 structures de commercialisation et plus de 3 500 agriculteurs engagés dans le label, permettant la production annuelle de 175 000 tonnes de bois plaquette labellisées. Les collectivités territoriales pourront afficher la sauvegarde de 35 000 km gérés durablement selon les critères de qualité du label. Il est une réponse pour mettre en œuvre concrètement la transition agroécologique et énergétique sur nos territoires, contribuant ainsi à remplir les engagements de la France pour la COP24. ■

L'auteur

Paule POINTEREAU

Afac-Agroforesteries,
38 rue Saint-Sabin, F-75011 Paris

✉ paule.pointereau@afac-agroforesteries.fr

EN SAVOIR PLUS...

📄 Site internet de l'Afac-Agroforesteries : <https://afac-agroforesteries.fr/une-labellisation-nationale/>